

RAPPORT FINAL

Objet du présent rapport

1 Comme suite à la décision prise par le Groupe du Rapporteur durant les réunions des Commissions d'études sur la Question 20/1 en septembre 2006 et en avril 2007, le Séminaire sur l'échange d'expériences sur les meilleures pratiques et sur les services en faveur des personnes handicapées a eu lieu le 17 septembre 2007 à Genève (Suisse). Le principal objectif de ce séminaire était de faire connaître à l'échelle mondiale combien il est important que tout un chacun ait accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC): i) en tant que moyen approprié d'intégration socio-économique dans le monde du travail; ii) pour réduire la fracture numérique en assurant l'égalité d'accès à la société de l'information; et iii) comme support pour exercer les droits fondamentaux. Lorsqu'elle a mis sur pied ce séminaire, l'UIT a aussi lancé un appel aux Etats Membres et aux Membres de Secteur de l'UIT pour qu'ils travaillent en partenariat avec l'UIT et lui apportent leur appui de manière à promouvoir et réaliser ensemble l'intégration des personnes handicapées dans la société de l'information.

2 Une cinquantaine de personnes venant de pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et d'autres parties du monde ont participé au séminaire. Tous les documents pertinents, y compris l'ordre du jour final, la liste des participants et toutes les présentations, se trouvent sur le site web à l'adresse http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2006-2010/events/2007/Workshops/documents.html. Le présent rapport fait état des points d'accord et des positions communes auxquels les participants sont parvenus lors du séminaire et constitue une synthèse des présentations et des démonstrations faites à cette occasion.

Session 1: Cérémonie d'ouverture

3 Le séminaire sur l'échange d'expériences sur les meilleures pratiques et sur les services en faveur des personnes handicapées a été ouvert par M. Sami Al Basheer, Directeur du BDT. M. Al Basheer a fait observer que l'accès aux services de télécommunication pour les personnes handicapées est une question importante qui constitue à la fois une opportunité et un défi pour la société de l'information, puisqu'il s'agit de créer des possibilités numériques pour tous. Il a relevé que le séminaire est une excellente occasion de partager les expériences enrichissantes acquises sur ces questions importantes par les participants et les orateurs venus d'horizons très divers, de différents pays et de différentes régions. Il a souligné également que ce séminaire est une première étape sur la voie de la réalisation de l'initiative concernant "L'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication", initiative lancée par les Etats Membres pendant la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), tenue à Doha en 2006. Il a enfin invité les participants à avoir des débats fructueux pendant le séminaire.

4 M. Roberto Wirth, Président-Directeur général de l'Hôtel Hassler, Rome, et Président du Fonds Roberto Wirth, a souligné l'importance que revêt la technologie pour éviter l'isolement social des personnes handicapées, d'où la nécessité pour les TIC d'être accessibles tant techniquement que financièrement. M. Wirth a noté combien il est pratique d'utiliser les TIC dans des écoles avec des enseignants compétents et a relevé la nécessité pour les personnes handicapées de participer activement à la définition de toute politique en matière de TIC. Les personnes handicapées sont celles qui connaissent le mieux le monde du handicap, d'où ce slogan: "Ne rien faire pour nous, sans nous".

5 M. Donald Shelton, Vice-Président de la Fédération suisse des sourds, a rappelé que Graham Bell a inventé le téléphone pour sa femme qui était sourde, et que le téléphone à texte a été créé à l'origine pour permettre à des malentendants de communiquer entre eux. Pour l'auteur, il est nécessaire de disposer d'équipements plus efficaces de façon à garantir une plus grande confidentialité des communications, par exemple grâce à des services de relais vidéo qui permettent la communication en langage des signes. Il a toutefois relevé l'importance des services de relais de télécommunication qui ont permis la communication avec et entre des sourds, par l'intermédiaire d'opérateurs (centre d'appels) et de téléphones à texte ou de l'Internet.

Session 2: Un "Programme" en faveur des personnes handicapées

6 Mme Cynthia Waddell, Consultante pour l'UIT et Directrice exécutive de l'International Centre for Disability Resources on the Internet, a présenté un document d'information. Elle a attiré l'attention des participants sur le fait que les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information exigent des cyberstratégies, des plans d'action, un accès équitable à l'enseignement et des outils pour l'alerte en cas de catastrophe qui tiennent compte des personnes handicapées. Mme Waddell a souligné la nécessité d'une participation active de tous les acteurs compétents, notamment des personnes handicapées. A noter, parmi d'autres grandes questions de politique générale, la mise en oeuvre de plans d'action visant à supprimer les obstacles aux TIC, mise en oeuvre qui passe par l'obligation de fournir des TIC accessibles dans les marchés publics, l'identification des besoins en matière d'éléments de référence et de recherche, ainsi que par la sensibilisation, l'éducation et la formation sur les TIC accessibles (c'est-à-dire l'accréditation au niveau universitaire pour que la conception universelle fasse officiellement partie des programmes éducatifs).

L'intervenante a souligné en outre l'importance d'avoir des obligations de service universel qui appréhendent l'accessibilité sous divers angles: disponibilité et accessibilité financière et technique. En l'espèce, elle a cité l'expérience de l'Union européenne où les obligations de service universel prévoient l'utilisation de téléphones à texte, mais où le manque d'interopérabilité interdit tout appel vers un autre système et même d'un Etat Membre à un autre. En outre, dans certains cas, ces communications ne permettent pas d'assurer des services d'urgence.

Session 3: Accessibilité et normalisation - Conséquences sur les travaux de l'UIT-D en faveur des personnes handicapées

7 M. Daniel Hadorn, Avocat de la Fédération suisse des sourds SB-FSS, a présenté les différentes lois régissant l'accès des personnes handicapées aux TIC en Suisse. L'intervenant a fait observer que le service universel doit s'étendre aux personnes handicapées. Par ailleurs, le prêt de matériel adapté est également une possibilité pour les personnes souffrant d'un handicap. M. Hadorn a indiqué qu'une législation régissant la radiodiffusion sera en vigueur à partir de 2007. Celle-ci exige qu'une partie des émissions soit accessible, au moins pendant un tiers du temps, avec des légendes.

Session 4: Echanges d'expériences et perspectives des utilisateurs sur les TIC en faveur des personnes handicapées

8 Mme René Amarasiri, Directrice des affaires juridiques de la Commission de régulation des télécommunications de Sri Lanka, a présenté une vidéo sur l'expérience menée par le Sri Lanka pour fournir, dans un premier temps, des publiphones accessibles à des personnes souffrant de différents types de déficience et, dans un second temps, pour mettre en oeuvre le projet eNABLE auquel ont participé le régulateur et les fournisseurs de services. Des écoles rurales pour enfants malentendants ont reçu des ordinateurs et des postes de télévision pour permettre à ces enfants d'accéder à l'information via la télévision. Des ordinateurs dotés d'équipements en Braille et de logiciels de reconnaissance vocale sont utilisés pour des enfants malvoyants. Mme Amarasiri a indiqué que la législation sri-lankaise sur les handicaps remonte à 1996, mais qu'elle n'avait pas été appliquée jusqu'à ce que le régulateur du pays ait lancé ce projet. Elle a également indiqué qu'actuellement les licences d'opérateur comprennent des exigences d'accessibilité. Les projets sont financés par des opérateurs, par les droits perçus au titre de l'utilisation des fréquences et par des conditions budgétaires et de licence.

9 M. Gunnar Hellström, Ommitor (Suède), a présenté la notion de "conversation totale" comme étant un moyen de communication accessible combinant vidéo, texte et téléphonie en un seul et même service de télécommunication utile pour tous. L'auteur a cité l'exemple du multimédia IMS mobile 3G qui rend possible la conversation totale. Pour lui, la meilleure preuve d'accessibilité est le fait de ne plus avoir besoin d'en parler, car cela signifie que tous les moyens de communication sont assurés. De la même manière, la conversation totale n'exige pas de traduction, car chaque personne utilise le sens qu'elle veut. Il existe actuellement en Suède un projet appelé "Appel direct", dont le but est de convertir les services de relais en un processus de numérotation en une seule étape. Les réseaux de la nouvelle génération le permettent, mais cela peut aussi être fait avec les réseaux traditionnels. Enfin, M. Hellström a souligné que les services de relais constituent la base de l'accessibilité des télécommunications.

10 M. Abdoulaye Dembélé, Chef de la Section tarification de SOTELMA (Mali), a présenté la vision des personnes handicapées en Afrique, notamment au Mali, où le nombre de personnes vivant avec un handicap est élevé. M. Dembélé a indiqué que les TIC sont indispensables aux personnes handicapées sur le plan professionnel, tant pour celles qui ont déjà un emploi que pour celles qui représentent la main-d'oeuvre de demain. Par conséquent, les pays devraient concevoir et réaliser des projets d'éducation et d'avancement professionnel à l'intention des personnes handicapées. M. Dembélé a souligné le rôle clé que joue l'utilisation des TIC pour transformer la vie des personnes handicapées.

11 M. Jesús Hernán Zambrano Ruiz (Colombie) a présenté l'expérience acquise par son pays en ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux TIC. La Colombie a installé des moyens techniques adaptés aux besoins des aveugles et des malvoyants dans des bibliothèques, des télécentres, des établissements d'enseignement et des universités de différentes régions. Les organismes de télévision publique ont l'obligation de prévoir des sous-titres, des légendes ou une traduction en langage des signes. M. Zambrano a parlé des trois services de relais de télécommunication en Colombie: 1) un service national de communication longue distance auquel peuvent accéder tous les comtés du pays; et 2) des services qui assurent les communications locales et auxquels on peut accéder par téléphones à texte (TTY) ou par chat (Bogotá et Medellín). M. Zambrano a précisé que plusieurs indicateurs permettent de savoir si le service est de qualité et si la confidentialité des communications est assurée.

12 M. Mike Starling, Vice-Président, CTO & Directeur exécutif de National Public Radio Labs (Etats-Unis), a expliqué que les radiocommunications numériques peuvent passer, en une seule station, par plusieurs canaux différents, qui pourraient comprendre un service de lecture pour les aveugles et de sous-titres pour les sourds. Le service de lecture pour les aveugles se fait par radiocommunication numérique et comprend des journaux et des livres qui sont lus et diffusés sur l'un des canaux de la radio numérique. Les aveugles sont ensuite intégrés au système, de manière à pouvoir accéder au contenu de ces journaux et de ces ouvrages. Les sous-titres pour les sourds contiennent la même information que celle qui est radiodiffusée et défilent en format texte et en temps réel. M. Starling a indiqué que même si les émissions radio avec sous-titres pour les sourds ne sont pas encore disponibles pour le grand public, cette technologie fonctionne déjà et une démonstration sur site a été faite pendant le séminaire.

13 Mme Monique Mai de France Télécom a parlé du principe de la conception pour tous, qui suppose l'existence de solutions spéciales pouvant être appliquées à tous les clients en termes d'ergonomie, de simplicité et de technologie. Ainsi, les personnes handicapées ont la possibilité de recourir à un logiciel spécifique pour utiliser les produits de France Télécom. L'élément principal est le réseau d'accès qui permet l'intégration, c'est-à-dire une manière de permettre le positionnement des concurrents, d'éviter des adaptations de coût et des adaptations juridiques particulières en intégrant une accessibilité totale en amont et en augmentant le revenu moyen par utilisateur (ARPU), en fidélisant davantage les abonnés, et en accroissant le volume des communications passées par des personnes handicapées ou par des personnes âgées.

14 La France a posé une question sur la possibilité qu'aurait l'UIT d'utiliser "L'oeil sur les TIC", nouvel outil statistique mis en place dans ce domaine, pour collecter des données sur l'accessibilité des personnes souffrant de handicaps. Mme Asenath Mpatwa, Chef de l'Unité des initiatives spéciales, a répondu que le questionnaire annuel de l'UIT-D visant à rassembler des statistiques pour l'année 2006 a déjà été envoyé aux Etats Membres. Dans une partie de ce questionnaire, il est demandé aux pays de fournir des renseignements sur les personnes handicapées ainsi que des informations concernant le cadre juridique et réglementaire et les activités visant à mettre en oeuvre l'Initiative "Accès des personnes handicapées aux services de télécommunication".

15 La Tanzanie a souligné qu'il est nécessaire et important de tenir compte des diverses cyberapplications, comme la cybersanté, l'apprentissage en ligne, le téléenseignement, le commerce électronique, l'administration publique en ligne, le cyberemploi, etc., lorsque l'on élabore des politiques et du matériel destinés à répondre aux besoins des personnes handicapées. En outre, il est important que les pays prennent bonne note des questions actuellement à l'étude qui se rapportent à l'initiative "Accès des personnes handicapées aux services de télécommunication", aussi bien dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-D que des Commissions d'études de l'UIT-T. Pour faire en sorte que les pays en développement bénéficient, eux aussi, de ces progrès, l'UIT devra apporter son appui et son aide aux PMA, étant donné que ces pays n'ont pas, pour la plupart, connaissance de l'évolution des politiques générales et des technologies, en vue de répondre aux besoins dans le domaine des TIC des personnes handicapées.

16 M. Michel-René Lemaitre, de la Polytechnic School Bucharest Association de Roumanie, a insisté de nouveau sur la nécessité de fournir une assistance aux PMA en faisant remarquer que les besoins de ces pays étaient nombreux et qu'il fallait prendre des mesures rapides pour y répondre.

Session 5: Evolution du rôle des cadres réglementaires et politiques sur les TIC pour promouvoir l'accès et les services offerts aux personnes handicapées

17 M. Miguel González Sancho, Chef-adjoint de l'Unité Les TIC au service de l'inclusion, Direction générale des médias et de la société de l'information de la Commission européenne, a indiqué que le principe de l'accessibilité en ligne est consacré dans plusieurs textes législatifs, mais

que la plupart d'entre eux restent lettre morte. Ces questions juridiques concernent notamment les sites web de l'administration publique, les sites web commerciaux, les services et l'équipement de télécommunication, la télévision analogique ou numérique, les techniques d'aide aux personnes handicapées, les marchés publics, l'égalité et la non-discrimination, les lois sur le handicap, et autres questions, telles que la protection des consommateurs et la tarification. L'intervenant a énuméré les défis auxquels est confronté le législateur: efficacité, compétence en matière de réglementation, fragmentation de la législation et neutralité technologique. Il a fait observer que la libéralisation n'est pas incompatible avec des mesures favorables à l'accessibilité.

18 M. Hiroshi Kawamura, Président du Consortium DAISY (Japon), a expliqué que le système DAISY (Système d'information numérique accessible) est un ensemble de normes ouvertes, interopérables et non propriétaires qui répondent aux besoins des personnes qui ont des difficultés à lire des textes imprimés (personnes souffrant de cécité, d'une déficience visuelle, de daltonisme, de certains handicaps affectant les capacités d'apprentissage ou de certains problèmes de motricité). L'objectif est de mettre toutes les informations publiées, au moment où elles sont rendues publiques, à la disposition de personnes souffrant de ce type de handicap, dans un format complet, extrêmement fonctionnel et pour un coût raisonnable. Par conséquent, les utilisateurs sont des personnes qui rencontrent des difficultés à lire des contenus informationnels graphiques, comme du texte imprimé sur un support papier ou des images, ainsi que des personnes souffrant de handicaps cognitifs, psychiatriques ou moteurs. M. Kawamura a relevé que les principaux éléments de l'accessibilité aux TIC consistent à mettre au point une technologie multimédia et plurimodale accessible et à promouvoir la participation des personnes handicapées. Conçu à l'origine à l'intention de personnes incapables de lire du texte imprimé en raison d'un handicap, le système DAISY a aujourd'hui de larges applications, étant donné que son utilisation fait partie des meilleures pratiques recommandées pour la conception de livres audionumériques, de supports didactiques ou de formation, d'outils participant à la prévention contre le VIH Sida et/ou les catastrophes naturelles et d'outils de publication en langues vernaculaires.

19 M. Axel Leblois, Directeur exécutif de G3ict, initiative de sensibilisation mise en place par l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement (GAID), a présenté les aspects importants concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 2006 et qui est de ce fait la première convention de ce millénaire relative aux droits humains. Cette Convention traite des droits de 650 millions de personnes handicapées, et se répercute sur 2 milliards de personnes, notamment les membres des familles des personnes handicapées. Les obligations prévues dans la Convention sont généralement définies en fonction d'un résultat recherché et non pas en fonction de telle ou telle technologie. Elle prévoit des instructions précises à l'intention des Etats Membres en vue de promouvoir l'accessibilité des services et applications TIC utilisés dans les domaines de l'administration publique, de l'emploi, des médias, de l'Internet, des services au consommateur, des interventions en cas d'urgence et de la vie culturelle. En outre, elle encourage la conception universelle. Il y est demandé aux Etats de prendre les mesures appropriées pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression en recourant à tout moyen de communication de leur choix. Les parties prenantes sont des ONG, le secteur des TIC, des utilisateurs importants des TIC, des gouvernements, des législateurs et des organisations de normalisation, qui ont tous leurs propres préoccupations et leurs propres difficultés.

20 Mme Andrea Saks, Consultante indépendante sur l'accessibilité (Etats-Unis), a présenté les progrès qui ont été accomplis en matière d'accessibilité et de normalisation dans le cadre de la Question 26 de la Commission d'études 16 de l'UIT-T et qui vont du téléphone à texte jusqu'à l'accessibilité des principaux contenus multimédias. La Recommandation F.790 contient des lignes directrices concernant l'accessibilité des personnes âgées et des personnes handicapées. Plusieurs documents traitent de la question de l'accessibilité, de la conversation totale et de l'interopérabilité

des systèmes de téléphone à texte. L'intervenante a évoqué les réseaux de la prochaine génération et la norme H.325, également connue sous le nom de système multimédia évolué (AMS), qui sont de nouvelles initiatives dans lesquelles l'accessibilité a pu être intégrée dès l'origine. Elle a souligné que l'accessibilité fait désormais partie intégrante des spécifications et de la portée des réseaux NGN grâce aux objectifs suivants: incorporation de textes en temps réel et de vidéos vocales dans des services de conversation, utilisation uniquement de vidéo plein écran et interopérabilité globale des communications accessibles. Les principaux points à vérifier en matière d'accessibilité sont les suivants: contrôle des dispositifs, contrôle des services, acheminement des médias, saisie de médias par l'utilisateur, présentation du média à l'utilisateur, demande de services de traduction de média et gestion et usage des profils d'utilisateur. L'intervenante a souligné qu'il est important d'encourager la mise en œuvre de normes internationales incluant des fonctionnalités favorables à l'accessibilité et de sensibiliser les régulateurs pour faire en sorte de parvenir à cet objectif.

Résumé des conclusions et remarques de clôture

21 Mme Clara-Luz Álvarez, Rapporteur pour la Question 20 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D et Présidente du séminaire, a confirmé que celui-ci a atteint son objectif: partager les expériences acquises par les pays, présenter des projets réussis, tels ceux mis en œuvre à Sri Lanka et en Colombie, ainsi que d'autres en cours d'exécution dans d'autres pays. Le séminaire a permis la pratique d'une nouvelle langue à l'UIT: le langage des signes. Il ressort des présentations que la libéralisation du marché des télécommunications ne s'est pas traduite par l'accessibilité pour l'ensemble de la population. Par conséquent, il est nécessaire et urgent de concevoir des politiques publiques prévoyant la participation aussi bien du secteur public que du secteur privé pour garantir l'existence d'un accès équitable aux télécommunications pour tous, indépendamment de tout handicap.

Mme Álvarez a mis en évidence les principes essentiels qui sous-tendent l'accessibilité des personnes handicapées aux TIC, à savoir: accès équitable, équivalence fonctionnelle, accessibilité, accessibilité financière et conception universelle. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées demande aux Etats, entre autres instructions, d'adopter des mesures pour veiller à ce que les entités privées fournissent des installations et des services accessibles. Les participants au séminaire ont relevé qu'il est plus facile d'examiner la question de l'accessibilité au moment de la conception d'un équipement que de s'efforcer de le rendre accessible à un stade ultérieur. L'intervenante a poursuivi en faisant observer que la normalisation et l'interopérabilité sont des conditions essentielles à l'adoption de solutions accessibles, car si ces conditions ne sont pas réunies, un équipement accessible en lui-même risque de ne pas pouvoir fonctionner avec certains réseaux ou services.

22 Les participants ont souscrit à un plan d'action en quatre phases pour résoudre ces difficultés en vue de répondre aux besoins dans le domaine des TIC des personnes handicapées:

Phase I: Continuer de sensibiliser les parties prenantes dans le cadre d'ateliers régionaux et de colloques mondiaux consacrés à l'accessibilité, à la disponibilité et à l'accessibilité financière des TIC, le but étant de donner des moyens aux pays dans les domaines suivants: a) interopérabilité et normalisation; b) cadres réglementaires et politiques; et c) questions économiques et sociales. Mettre en évidence les meilleures pratiques, les outils et les ressources aux fins de leur utilisation dans les phases suivantes.

Phases II et III: Organiser des ateliers régionaux avec les Etats Membres afin de leur permettre de faciliter la tenue d'ateliers dans leur propre pays. Il est proposé d'organiser des manifestations de "formation des formateurs" dans diverses régions, le but étant d'assurer des ateliers de formation pour doter les pays des meilleures pratiques, des outils et des ressources en la matière et offrir des possibilités de partenariats coopératifs aux parties prenantes, notamment les consommateurs, le

secteur privé et les pouvoirs publics, de façon à répondre aux obligations faites aux Etats au titre de la Convention des Nations Unies et conformément aux aspirations énoncées dans la Question 20/1 de l'UIT-D définie par la CMDT-06.

Phase IV: Organiser une réunion à l'échelle mondiale pour examiner les efforts accomplis, en rendre compte et partager les meilleures pratiques concernant la suppression des obstacles à l'accessibilité, en vue de fournir la base d'un rapport à la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications. Il a été convenu que ce sera là une façon d'aller de l'avant pour relever les défis que pose le Plan d'action du SMSI et les Résolutions et Conventions pertinentes, de telle sorte que tous les habitants de la planète, en particulier les personnes handicapées, puissent bénéficier de l'innovation en matière de TIC et que l'égalité des chances puisse être une réalité.

23 Mme Álvarez a invité les personnes présentes à participer activement à l'étude de la Question 20/1. Elle a par ailleurs fait observer que le Conseil de l'UIT a décidé que la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, le 17 mai 2008, se déroulera sur le thème "Connecter les personnes handicapées: possibilités que les TIC offrent pour tous" dans l'optique de sensibiliser l'opinion publique aux possibilités que l'utilisation de l'Internet et autres TIC peut offrir aux pays dans le domaine socio-économique.

24 Mme Asenath Mpatwa, Chef de l'Unité des initiatives spéciales, a prononcé les remarques de clôture, au nom de M. Sami Al Basheer, Directeur du BDT. Elle a fait observer que les meilleures pratiques en matière de politique, d'accès et de services TIC en faveur des personnes handicapées ont pu être partagées et ont permis de mettre en évidence des expériences très intéressantes acquises dans le monde entier. Cela permettra d'approfondir la compréhension de la question et incitera les personnes concernées à prendre des mesures concrètes. L'intervenante a remercié, personnellement et au nom du Directeur du BDT, les participants pour avoir pris une part active au séminaire et les a félicités pour le travail excellent qu'ils réalisent dans leur pays et leur entité respectifs afin de promouvoir l'accessibilité des personnes handicapées.

L'oratrice a poursuivi en soulignant que même si les débats du séminaire ont été fructueux, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. L'UIT-D demeure résolu à oeuvrer avec les partenaires représentés à cette occasion ainsi qu'avec de nombreux autres, pour parvenir à l'objectif commun, qui est de sensibiliser les parties prenantes à la nécessité d'assurer l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées. Cet objectif va supposer la poursuite des travaux engagés avec les pouvoirs publics et les régulateurs en ce qui concerne la promotion de cadres réglementaires et politiques encourageant des mesures de la part du secteur privé, notamment l'investissement dans des technologies qui aideront les personnes handicapées. Enfin, l'oratrice a remercié, une fois encore, la Présidente, les intervenants, les exposants et tous les participants pour leur contribution au succès du séminaire.

Annexe: Programme du séminaire.

**Séminaire sur l'échange d'expériences sur les meilleures pratiques
et sur les services en faveur des personnes handicapées
Genève, 17 septembre 2007**

Programme

Heure	Descriptif
8 h 00 – 9 h 00	Inscription
9 h 30 – 10 h 00	Session 1 - Cérémonie d'ouverture Remarques liminaires M. Sami Al Basheer , Directeur du BDT M. Roberto Wirth , Président-Directeur général de l'Hôtel Hassler (Rome) et Président du Fonds Roberto Wirth M. Donald Shelton , Vice-Président de la Fédération suisse des sourds
10 h 00 – 10 h 15	Session 2 - Un "Programme" en faveur des personnes handicapées Grandes questions concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies réussies. Mme Cynthia Waddell , Consultante pour l'UIT et Directrice exécutive de l'International Centre Disability Resources on the Internet <i>Débats</i>
10 h 15 – 10 h 30	Session 3 - Accessibilité et normalisation - Conséquences sur les travaux de l'UIT-D en faveur des personnes handicapées M. Daniel Hadorn , Avocat, Fédération suisse des Sourds SB-FSS
10 h 30 – 11 h 00	Session 4 - Partage d'expériences et perspectives des utilisateurs sur les TIC en faveur des personnes handicapées – Région Asie-Pacifique, Sri Lanka, Mme P.R. Amarasiri , T.R.C (Sri Lanka) – Région Europe, Suède, M. Gunnar Hellström (Suède)
11 h 00 – 11 h 15	<i>Pause café</i>
11 h 15 – 12 h 30	– Afrique, M. A. Dembélé , Chef et Directeur commercial, SOTELMA (Mali) – Colombie, M. Jesús Hernán Zambrano Ruiz , Coordonnateur du Groupe de suivi et de contrôle des projets – Etats-Unis d'Amérique, M. Mike Starling , National Public Radio – France, René Germain, Group Accessibility Department, Orange Business Group <i>Débats</i>
12 h 30 – 14 h 30	<i>Pause déjeuner et visualisation des démonstrations (Mike Starling-National Public Radio; James Edge - Fonds Roberto Wirth et Sachim Uttam-Enabling Dimensions)</i>
14 h 30 – 16 h 00	Session 5 - Rôle évolutif des cadres politiques et réglementaires en matière de TIC dans la promotion de l'accès et des services offerts aux personnes handicapées M. Gonzalez Sancho , Chef adjoint de l'Unité Les TIC au service de l'inclusion, UE, M. Hiroshi Kawamura , Président du Consortium DAISY (Japon) Convention des Nations Unis relative aux droits des personnes handicapées et aspects juridiques de l'expérience helvétique: incidences sur les politiques et stratégies TIC M. Axel Leblois , UN GAID CE 16 de l'UIT-T: Avancées en matière d'accessibilité et de normalisation Mme Andrea Saks , Consultante indépendante sur l'accessibilité (Etats-Unis) <i>Débats</i>
16 h 00 – 16 h 45	<i>Pause café et visualisation des démonstrations (Mike Starling-National Public Radio; James Edge -Fonds Roberto Wirth et Sachim Uttam-Enabling Dimensions)</i>
16 h 45 – 17 h 30	Résumé des conclusions et Remarques de clôture Mme Clara-Luz Álvarez , Rapporteur pour la Question 20/1 de la Commission d'études 1 M. Sami Al Basheer , Directeur du BDT